



LES FAITS MARQUANTS DE LA CNI-7 SUR LES POP:

MARDI 15 JUILLET 2003

Deuxième journée de la Septième Session du Comité de Négociation Intergouvernemental (CNI-7), les délégués se sont réunis en séances plénières du matin et de l'après-midi et en une séance du matin de la commission du budget. Au cours de la plénière, les délégués ont entendu des exposés sur l'élection de domicile du Secrétariat, débattu de l'attribution de tâches (AT) du Comité d'évaluation des polluants organiques persistants (CEPOP), délibéré autour de la question de l'orientation, de la mise à jour et de l'évaluation intérimaire du plan d'exécution national (PEN), et procédé à l'examen des questions ayant trait à l'assistance technique. Le Comité de Rédaction Juridique (CRJ) s'est penché tout au long de la journée sur les questions transmises par la plénière.

LA PLENIERE

Le Secrétaire Exécutif de la Convention de Stockholm, Jim Willis, a présenté des certificats aux contributeurs du Club des POP (UNEP/POPS/INC.7/INF/13).

AUTRES QUESTIONS DEVANT ETRE EXAMINEES PAR LA CdP-1: Élection de domicile du Secrétariat: Au sujet de l'élection de domicile du Secrétariat permanent (UNEP/POPS/INC.7/23), les délégués ont entendu des exposés présentés par les pays offrant d'accueillir le Secrétariat, à savoir: L'Allemagne (UNEP/POPS/INC.7/INF/3 and CRP.7); l'Italie (UNEP/POPS/INC.7/INF/5); et la Suisse (UNEP/POPS/INC.7/INF/4 and CRP.4). Les délégués ont décidé de renvoyer ce sujet à la première Conférence des Parties (CdP-1) et ont requis du Secrétariat, l'élaboration d'un tableau comparatif des offres.

LES PREPARATIFS DE LA CdP: LE CEPOP: Le Secrétaire a présenté un rapport sur le projet de cahier des charges du CEPOP (UNEP/POPS/INC.7/11) et sur le travail accompli par le groupe de contact sur le CEPOP à la CNI-6 (UNEP/POPS/INC.6/22), faisant état d'un certain nombre de questions restées en suspens, portant sur la composition du Comité, les membres du bureau, et les finances. S'agissant de la composition du CEPOP, le délégué des ETATS-UNIS a recommandé d'utiliser le modèle de représentativité, retenu par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture; L'ARGENTINE et l'IRAN y ont fait objection. Nombre de délégués ont souligné l'importance d'une représentation géographique équitable et l'ARGENTINE, l'AUSTRALIE, la CHINE, le KENYA, la MOLDAVIE et d'autres Etats ont mis l'accent de manière particulière sur la nécessité d'une représentation équitable des pays en développement et des pays en transition économique (PTE).

Le CANADA a souligné l'importance d'une formulation claire des dispositions portant sur la question des conflits d'intérêts. L'ALLEMAGNE a mis en relief le besoin d'élaborer les règles devant régir les conflits d'intérêts, avant la CdP-1. L'ITALIE, au nom de l'UE, a demandé des détails supplémentaires sur les coûts de la réunion du CEPOP, et a recommandé que le CRJ procède à l'examen des décalages entre l'attribution des tâches et le projet de règlement intérieur. Le JAPON a noté la nécessité de considérer la question de la participation des experts pertinents. L'AUSTRALIE a mis en exergue le rôle des experts de la gestion des substances chimiques. L'EGYPTE a appelé à une expertise industrielle, outre

celles sanitaire et environnementale. Le KENYA a recommandé de ne pas préciser le type d'expertise. L'INDE a suggéré que le CEPOP considère la possibilité d'inviter des experts issus des pays produisant lu polluant examiné.

La CHINE a souligné la nécessité de s'entendre sur la méthode de détermination de la représentation, et a attiré l'attention sur les modèles émanant des organisations intergouvernementales. La REPUBLIQUE TCHEQUE a noté les difficultés rencontrées dans la définition des PTE. L'ALLEMAGNE a rappelé aux délégués que les Parties prenant part à la CdP-1 doivent être prêtes à y désigner leurs experts.

Le Secrétariat a souligné que le projet de cahier des charges approuvé à la CNI-6 doit être étudié par le CRJ. Au sujet de la composition du CEPOP, l'intervenant a suggéré l'utilisation d'une formulation tirée de l'Article 19 de la Convention, stipulant que les membres du CEPOP "soient désignés sur la base d'une représentation géographique équitable."

Après discussion dans un groupe restreint, le CANADA a introduit un projet de texte révisé au cours de la plénière de l'après-midi (UNEP/POPS/INC.7/CRP.11), éclaircissant, entre autres, la distinction entre "les experts désignés" et "les experts invités" du CEPOP.

Le CANADA a souligné la nécessité: d'élaborer le projet des lignes directrices devant encadrer les procédures à suivre en cas de conflit d'intérêts, qui doivent être examinées à la CdP-1; d'élaborer la procédure à suivre dans le remplacement des membres du CEPOP qui ne seront pas en mesure d'assister aux réunions; et de s'assurer que les Parties prenant part à la CdP-1, présentent les curriculums vitæ des experts désignés. L'IRAN a suggéré de tirer des enseignements de la procédure retenue par la Convention de Rotterdam en matière de conflit d'intérêts. Le CHILI, avec l'AFRIQUE DU SUD, a fait part de ses réserves concernant le nombre d'observateurs qui pourraient prendre part aux réunions du CEPOP et a proposé qu'un plafond soit établi. Le MAROC a appelé à une répartition géographique équitable dans la sélection des coprésidents du CEPOP et a souligné l'importance de la traduction simultanée au cours des réunions du CEPOP. Le Président Buccini a rappelé aux délégués, leur accord à la CNI-6, que l'anglais soit la langue de travail du CEPOP. Les délégués ont décidé de renvoyer leurs questions et le projet de texte révisé du cahier des charges, au CRJ.

Les directives intérimaires régissant l'élaboration des PEN:

Le Secrétariat a donné un aperçu sur les derniers développements survenus dans les directives intérimaires régissant l'élaboration des PEN (UNEP/POPS/INC.7/9 and INF/20). Le délégué des ETATS-UNIS a noté que certains aspects des directives actuelles caractérisent mal les obligations de la Convention et a plaidé pour une révision de ces directives. L'UE, la CHINE, le NIGERIA, au nom du Groupe africain, et d'autres Etats ont souligné la nécessité d'une certaine souplesse dans la mise en œuvre des PEN. La SUISSE, le GROUPE AFRICAÏN, et d'autres intervenants ont souligné que les directives doivent constituer un "document vivant" pouvant faire l'objet de révisions. Le VENEZUELA, au nom du Groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, a mis en relief le besoin de disposer de plus de temps pour l'étude des directives. GREENPEACE INTERNATIONAL a souligné le besoin d'insérer dans les PEN, la prévention des POP non-inten-

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tamilla Gaynutdinova <tamilla@iisd.org>, Pia M. Kohler <pia@iisd.org>, Fiona Koza <fiona@iisd.org> et Hugh Wilkins <hugh@iisd.org>. Edition numérique: David Fernau <david@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version française: Mongi Gadhoun <mongi@iisd.org>. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des Océans et des Affaires Environnementales et Scientifiques Internationales du Département d'Etat Américain), le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI, DFAIT et Environnement Canada), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID et DEFRA), la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, et le Gouvernement Allemand (à travers le Ministère de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au Bulletin au titre de l'exercice 2003, par: le PNUE, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, le Ministère Norvégien des Affaires Etrangères, Swan International, le Ministère Nippon de l'Environnement (à travers l'IGES) le Ministère Nippon de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (à travers GISPRI) et le Ministère Islandais de l'Environnement. La version française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères et l'OIF. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD, à <kimo@iisd.org>, +1-212-644-0217 or 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



tionnels. Le RESEAU D'ACTION D'AMERIQUE LATINE CONTRE LES PESTICIDES a encouragé la transparence et la participation de la société civile, à toutes les étapes de l'élaboration des PEN. Les délégués ont décidé que les commentaires concernant les directives doivent être soumis au Secrétariat avant le 30 septembre 2003.

La Revue et la Mise à Jour des PEN: Le Secrétariat a requis des directives concernant l'enclenchement de la revue et de la mise à jour des PEN (UNEP/POPS/INC.7/10), faisant état de l'option périodique et de celle "en fonction des besoins". L'AUSTRALIE, la CHINE, le BRESIL et d'autres Etats ont souhaité voir la mise à jour et la revue s'effectuer "en fonction des besoins." Le CHILI et la NOUVELLE ZELANDE ont souligné que les calendriers des PEN doivent dicter le moment où les revues sont nécessaires. L'UE a indiqué que les modifications apportées aux obligations relevant de la Convention en doivent constituer le facteur enclenchant. L'ARGENTINE a appelé à la poursuite de l'analyse du besoin de réviser les PEN. La SUISSE a encouragé le Secrétariat à reconsidérer la question lorsqu'une expérience pratique aura été acquise. Le Secrétariat élaborera un projet de décision pour considération à la CNI-7.

L'Assistance Technique: Le Secrétariat a introduit ses notes consacrées aux directives concernant l'assistance technique (UNEP/POPS/INC.7/13), la faisabilité et les études de cas relatives aux centres régionaux et sous-régionaux (UNEP/POPS/INC.7/14 and 15), et les soumissions faites en réponse aux décisions prises par la CNI-6 concernant l'assistance technique (UNEP/POPS/INC.7/16). L'oratrice a noté par ailleurs que les fonds récemment promis, viendront réactiver les travaux reportés sur les questions de faisabilité et d'études de cas des centres régionaux et sous-régionaux. Plusieurs délégués ont réitéré la haute priorité devant être accordée à l'assistance technique et ont fait l'éloge du Canada, de l'Italie et de la Suisse, pour leurs contributions.

L'ARGENTINE, l'EGYPTE, l'ITALIE, la SUISSE, le SENEGAL et d'autres Etats ont souligné la nécessité de synergies avec les Centres Régionaux de la Convention de Bâle. Le CANADA a recommandé, entre autres: de tenir une consultation avec le Fonds pour l'Environnement Mondial sur les directives devant encadrer l'assistance technique; de considérer les possibilités de coopérer avec, non seulement, les centres de la Convention de Bâle mais aussi avec d'autres centres pertinents; et d'explorer la faisabilité de Réseaux d'Assistance en matière de renforcement des capacités et des liens avec d'autres réseaux.

L'Italie, le CHILI et l'EGYPTE ont mis en exergue le rôle des PEN dans la détermination des priorités en matière d'assistance technique. Le CHILI, appuyé par le MAROC et d'autres Etats, a souligné l'impératif d'identifier les mécanismes nécessaires à la fourniture de l'assistance technique. Le délégué a précisé que les centres régionaux ne sont qu'un parmi plusieurs autres mécanismes possibles en matière d'assistance technique. Le Président Buccini a indiqué que les réserves du Chili seront reflétées dans le procès-verbal de la réunion.

Le GROUPE AFRICAIN a signalé que la question des moyens d'exécution n'est pas bien traitée dans la note du Secrétariat consacrée aux directives concernant l'assistance technique. Le porte-parole a suggéré la création d'un groupe de travail chargé de commencer immédiatement l'examen de ce thème et de continuer à y travailler durant la période intersessions. L'ARGENTINE, appuyée par le VENEZUELA, a noté la difficulté rencontrée par les délégations de petite taille, d'assister à des réunions additionnelles à la CNI-7 et a recommandé la tenue de discussions informelles. La JAMAÏQUE a soulevé la question du financement de la mise en place du nouveau groupe de travail. SAINTE LUCIE, appuyée par ANTIGUA ET BARBUDA, a noté le besoin de directives plus détaillées concernant l'assistance technique attendue pour la région des Caraïbes et a appelé à des synergies avec les Centres de Production Propre de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel. SAMOA a noté l'importance des centres sous-régionaux. Le CAMEROUN a appelé à un nouveau partenariat dans le domaine du transfert des technologies en Afrique subsaharienne. Le MEXIQUE a appelé à une focalisation sur le renforcement des capacités.

La COLOMBIE et d'autres Etats ont recommandé l'utilisation des centres régionaux disponibles. Le BRESIL a suggéré l'élargissement de l'étude de faisabilité à de nouveaux centres. La CHINE a proposé d'ajouter l'identification des barrières entravant

le transfert des technologies à la liste des "quelques éléments communs des besoins et des priorités en matière d'assistance technique" qui figurent dans l'Annexe attachée au rapport consacré aux directives régissant l'assistance technique. Le VENEZUELA a suggéré de déterminer les voies et moyens de lever ces barrières. La CHINE a proposé la conduite d'une étude de cas pour chacune des régions. Le GHANA et ANTIGUA ET BARBUDA ont appelé au renforcement des centres régionaux. Le CHILI a requis une évaluation transparente du rôle des centres, notamment de leurs limitations et de leurs besoins.

Le Président du CNI, Buccini, a expliqué que l'étude de faisabilité: traitera du point de savoir si les centres répondent bien aux besoins en matière d'assistance technique et dégagera la manière de répondre aux besoins non satisfaits. Il a souligné également que les "éléments communs" ne sont que des exemples et ne constituent pas une liste limitée ou fixe. Il a suggéré de requérir du Secrétariat, l'élaboration des directives préliminaires devant régir l'assistance technique, conformément à l'Article 12 de la Convention, en tenant compte des commentaires et des documents pertinents avancés par les délégués. Le Président Buccini a indiqué que le projet de texte des directives et les conclusions de l'étude de faisabilité et de l'étude de cas, seront soumis à la CdP-1.

LA COMMISSION DU BUDGET

La Commission du Budget, présidée par Fernando Lugris (Uruguay), a procédé à l'examen du format des rapports concernant le budget et le budget de l'exercice 2004. Au sujet du format des rapports, les délégués ont souligné la nécessité de la transparence, de la clarté, de la flexibilité, de niveaux de détails plus importants, et d'un classement des priorités dans le budget. Plusieurs délégués ont noté l'importance de la budgétisation en tant qu'outil de planification. Le Secrétaire Exécutif, Willis, a souligné la nécessité de maintenir une certaine souplesse dans le format des rapports de manière à refléter les incertitudes budgétaires de la période intérimaire et a suggéré l'examen du calendrier des rapports. Les délégués ont également traité: des avantages d'un budget biennal par rapport à un budget annuel; de l'option consistant à lister les priorités dans une annexe attachée au budget; et de la possibilité d'avoir des budgets séparés pour les dépenses centrales et les autres dépenses.

Evoquant des expériences pertinentes vécues dans le cadre d'autres accords environnementaux multilatéraux, les délégués ont débattu de la question de savoir si le rapport doit lister les lignes budgétaires (approche "basée sur les lignes") ou ventiler les dépenses en fonction des domaines prioritaires (approche "programmatische"). Le Groupe a décidé que le Secrétariat élaborera un rapport basé sur les lignes budgétaires, pour l'exercice 2004 et un autre modelé sur le format retenu par la CNI-6, présentant une ventilation détaillée des principales catégories, en tenant compte des conclusions du CRJ concernant les règles financières.

DANS LES COULOIRS

A la perception des progrès limités réalisés sur les questions ayant trait à l'assistance technique, quelques délégués de pays en développement ont estimé qu'un groupe de travail serait utile à l'avancement de ce sujet avant la CdP-1. D'autres se sont montrés enthousiastes quant aux avancées accomplies en Plénière. Beaucoup ont toutefois confié, craindre de voir la dynamique enclenchée risquer d'accuser un ralentissement, lorsque les questions examinées par le CRJ retourneront à la Plénière. Sur une note plus légère, l'Allemagne a eu un choc lorsqu'on a annoncé par erreur qu'elle offrait 500,000 millions d'Euros pour l'accueil du Secrétariat, à Genève!

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La Plénière se réunit à 10h dans la Salle 2 pour procéder à l'examen des ressources financières et des mécanismes de financement, des accords financiers intérimaires, du DDT, du registre des exemptions particulières, et sans doute de certains produits du CRJ.

CRJ: Le CRJ se réunira dans la Salle 17 lorsque la Présidente Anne Daniel (Canada) aura terminé la présentation de son rapport à la Plénière.

COMMISSION DU BUDGET: La Commission du Budget se réunit aujourd'hui. Le lieu et l'horaire seront annoncés dans le courant de la matinée.